



Quel est le statut hala'hique du fœtus ?

Domage collatéral

L'avortement dans la Tora

Le fœtus est-il un être vivant ? La réponse dépend de l'interprétation du mot "catastrophe" dans les versets suivants.

Pour la tradition rabbinique il n'est question ici que de la mère et non du fœtus.

ספר שמות פרק כא'

^{כב} וְכִי-יִנְצוּ אֲנָשִׁים, וְנִגְפוּ אִשָּׁה הָרָה וַיֵּצְאוּ יְלֵדֶיהָ, וְלֹא יְהִי, אָסוֹן--עָנוּשׁ יַעֲנֹשׁ, כְּאִשֶּׁר יִשִּׁית עָלֶיהָ בְּעַל הָאִשָּׁה, וְנָתַן, בְּפִלְלִים ^{כג} וְאִם-אָסוֹן, יְהִי--וְנִתְּתָה נַפְשׁ, תַּחַת נַפְשׁ

רש"י

וְלֹא יְהִי אָסוֹן בְּאִשָּׁה
וְאִם אָסוֹן יְהִי בְּאִשָּׁה

Exode chapitre 21

²² Si, des hommes se battent et que l'un deux cogne une femme enceinte et qu'elle perd son fœtus mais qu'il n'y a pas eu de catastrophe le responsable sera puni selon ce que le mari de la femme imposera et la cause sera remise pour être jugée ²³ Mais s'il y a eu catastrophe, tu prendras une vie pour une vie.

Rachi

Qu'il n'y a pas eu de catastrophe: pour la femme

S'il y a eu catastrophe: pour la femme